

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017

### COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le cinq mai, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU, le 12 mai.

Le douze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Arnaud HENRION, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames HENRION, BRETON Jean-Claude, DELAVEAU, BRUZEAU, PASCAUD, CHARTIER, BRUNET Laurence, CHAUMEAU, COUVREUX, LOTHION, BRUNET Dominique, PLAULT, FREHAUT, RENSRAW, PETROVITCH, RUF, LAFARGE, JEFFROY.

**Etaient excusés** : Mesdames, Messieurs, FLACELIERE, LEGER, BRETON Jean-Philippe, GALLETEAU, GUILLOTEAU.

**Pouvoir** : Thérèse FLACELIERE a donné pouvoir à Sylvia PASCAUD.  
Jean-Philippe BRETON a donné pouvoir à Cyril CHAUMEAU.  
Bruno GUILLOTEAU a donné pouvoir à Jacques JEFFROY.

### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance

#### **Délibérations :**

Rapporteur : Arnaud HENRION

- Acquisition de la licence IV du Café des Sports

Rapporteur : Thérèse FLACELIERE

- Contrat CAE pour l'exposition Shadoks

Rapporteur : Sylvia PASCAUD

- Signature de la convention pour l'exposition Shadoks
- Tarifs exposition Shadoks

#### **Questions diverses**

### **01-04 Désignation d'un secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret
- **DESIGNE** Frédéric BRUZEAU secrétaire de séance

(Pour : 19 – Contre : 0 - Abstention: 0)

### **2017-04-01 Acquisition licence IV / Café des sports**

Rapporteur : Arnaud HENRION

Monsieur PILARDEAU gérant du café des sports à Azay-le-Rideau va cesser son activité et a proposé à la commune d'Azay-le-Rideau de lui céder sa licence IV.

Afin de conserver cette licence IV sur la commune et de mener de futurs projets, il est proposé d'acquérir cette licence IV.

Le prix de vente est de 5 000 € TTC et il est précisé que la licence doit être exploitée au moins une fois tous les 5 ans. A défaut elle s'éteint.

Monsieur HENRION précise qu'il y a 15 licences IV à Azay-le-Rideau.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la cessation d'activité du café des sports et la cession de la licence IV du café des sports,

Considérant l'intérêt pour la commune de conserver cette licence IV sur le territoire communal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acheter la licence IV du café des sports au prix de 5 000 € TTC.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2017 et imputés à l'article 2051.

(Pour : 19 - Contre: 0 - Abstention: 0)

## **2017-04-02 Signature de la convention pour l'exposition Shadoks**

Rapporteur : Sylvia PASCAUD

Madame PASCAUD présente le dossier et le budget.

La réfection de la salle des Halles est en cours pour accueillir cette exposition.

Madame PASCAUD remercie l'union commerciale pour sa participation car cette année les décorations du centre-ville seront à l'effigie des Shadoks.

La Ville d'Azay-le-Rideau et le Musée International des Arts Modestes de la Ville de Sète travaillent à l'organisation de l'exposition Shadoks du 28 juin au 30 octobre 2017 à Azay-le-Rideau (Salle des Halles).

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention jointe en annexe.

Le coût de ce prêt d'œuvres est de 10 000 TTC. Il est inscrit au budget primitif 2017.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention et son annexe,

- **VALIDE** la convention jointe et son annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

(Pour :21 - Contre : 0 – Abstention : 0)

## **2017-04-03 Tarifs exposition Shadoks**

Rapporteur : Sylvia PASCAUD

La Ville d'Azay-le-Rideau et le Musée International des Arts Modestes de la Ville de Sète travaillent à l'organisation de l'exposition Shadoks du 28 juin au 30 octobre 2017 à Azay-le-Rideau (Salle des Halles).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'exposition.

Tarif adulte : 5 euros.

Tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants, Groupes supérieurs à 8 personnes, jeunes - de 18 ans, personnes en situation de handicap) : 2,5 euros.

Gratuit : moins de 10 ans.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'exposition Shadoks,

(Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0)

### **2017-04-04 Création d'un poste CAE « Aide à la Médiation Culturelle et à la Communication » dans le cadre de l'Exposition Shadoks**

Rapporteur : Sylvia PASCAUD

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Une convention doit être signée avec l'Etat et le contrat de travail est d'une durée déterminée de 6 mois.

Il est proposé de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et pour une durée de six mois au sein du service culturel dans le cadre de l'accueil de l'exposition « SHADOKS ».

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

- **DECIDE** de créer un poste d'aide à la médiation culturelle et à la communication dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 6 mois.
- **PRECISE** que le contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- **PRECISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

(Pour : 21- Contre : 0 - Abstention : 0)

## **Questions diverses**

### **1) CIBEM**

Monsieur HENRION indique que le dossier avance et que nous avons des propositions d'opérateurs.

A ce jour, acquisition, travaux et demande de VTH incluse de 78 000 € pour les études, le site est revenu à 847 000 € à la commune.

Les propositions reçues par la commune seront étudiées à la prochaine commission urbanisme.

### **2) MARATHON 2018**

Monsieur GUILLOTEAU, Président de l'association du marathon, par courrier en date du 8 mai 2017, a demandé à la municipalité si la date du 15 ou 29 avril 2018 pouvait convenir pour l'édition 2018.

Après échanges, le Conseil Municipal retient la date du 15 avril 2018.

Les modalités pratiques seront à aborder en réunion ultérieurement.